



Resiliation pour non paiement

Par **pliss**, le **16/07/2013 à 10:53**

Bonjour,
Suite au refus par ma banque du paiement de cotisation au mois d'avril, puis payé celle de mai et de nouveau non paiement de celle de juin j'ai reçu un courrier de resiliation de mon assurance pour non paiement. Je me suis retourné vers ma banque pour comprendre les raisons et m'ont dit que c'était à l'assurance de renouveler la demande de paiement, chose qu'il n'ont vraisemblablement pas faite, que puis-je attendre en recours ou réclamations?
merci

Par **amajuris**, le **16/07/2013 à 13:37**

bjr,
pour quelle raison votre banque a-t-elle refusé de payer votre cotisation la première fois au mois d'avril.
votre compte était-il suffisamment approvisionné ?
cdt

Par **chaber**, le **16/07/2013 à 19:53**

bonjour
[citation]Je me suis retourné vers ma banque pour comprendre les raisons et m'ont dit que c'était à l'assurance de renouveler la demande de paiement, chose qu'il n'ont vraisemblablement pas faite[/citation]
Le prélèvement n'ayant pas été honoré, l'assureur n'a absolument pas à renouveler l'avis de prélèvement et déclenche une mise en demeure recommandée vous permettant de régulariser dans les 30 jours. La résiliation est prononcée 10 jours après ce délai.
[citation]que puis-je attendre en recours ou réclamations?
[/citation]
vis à vis de l'assurance aucun recours

Par **pliss**, le **17/07/2013** à **09:44**

Effectivement mon compte n'ayant pas été provisionné a ces moments ma banque n'a pas autorisé ces prelevements et lorsque le compte s'est trouvé de nouveau provisionné la banque attendais un rappel de prelevement pour effectuer le paiement chose qui n'a pas été faite. Si vous me dites qu'il n 'ont pas a renouveler l'avis de prelevement je comprend mieux le probleme mais dommageable.rnMerci pour vos réponses rapides.

Par **amajuris**, le **17/07/2013** à **09:50**

bjr,rnil aurait été utile de signaler dans votre premier message qu'en fait votre compte n'était pas approvisionné, cela aurait facilité les réponses.rnla réaction de la banque et de l'assurance est logique.rnil vous appartient de gérer votre compte pour qu'il soit suffisamment approvisionné pour vos dépenses.rncdt